



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

BUDGET PRIMITIF 2021

Envoi du rapport aux conseillers municipaux	Date d'envoi :
Présentation du rapport et débat	Séance du conseil municipal du
Date de vote du budget primitif 2021	Séance du conseil municipal du
Mise à disposition du public	Date de publication sur le site internet :

Sommaire

I. Préambule	3
II. Conjoncture économique nationale	4
A. Evolution du PIB	4
B. Evolution de l'inflation	4
C. Evolution du taux de chômage.....	5
D. Effet de la crise sanitaire exceptionnelle liée à la COVID19.....	6
III. Le contexte législatif	6
A. Principales tendances des finances locales.....	6
B. Le projet de loi de finances pour 2021 et les finances locales	7
IV. Le budget de la commune	8
A. Les recettes du budget communal.....	8
1) La fiscalité communale	8
2) Les recettes issues de la Métropole Rouen Normandie	8
3) Les dotations de l'Etat	9
4) Les produits d'exploitation	9
B. Les dépenses du budget communal	10
1) Evolution des dépenses de personnel.....	11
2) Les dépenses de fonctionnement.....	12
3) La capacité d'autofinancement 2013-2020.....	13
C. L'endettement.....	13
1) La structure de la dette communale	13
2) Les caractéristiques de la dette communale.....	14
V. Les orientations budgétaires.....	15
A. Objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement	15
B. Objectif d'optimisation des ressources financières	15
1) Les recettes en investissement	15
2) Les dépenses d'investissement.....	16
C. Objectif d'amélioration de l'épargne brute.....	16
D. Objectifs d'investissement sur le mandat.....	17

I. Préambule

Dans les communes de 3500 et plus, le maire présente au conseil municipal dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la gestion de la dette.

La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire et le débat qu'il doit susciter constituent une étape essentielle de la procédure budgétaire de la collectivité. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat au sein du conseil municipal ; il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE), a créé des dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales, selon lesquelles dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte des informations supplémentaires relatives au personnel (structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail).

Bien que la commune n'ait pas encore atteint le seuil démographique de 10 000 habitants, le présent rapport va au-delà des obligations réglementaires et enrichit la réflexion des membres du conseil municipal à partir de ces éléments supplémentaires.

Le présent rapport sera transmis à l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, la Métropole Normandie Rouen, dont la commune de Grand-Couronne.

La conjoncture générale, tant sur le plan économique, financier et législatif, fera l'objet de la première partie de ce rapport.

La deuxième partie présentera la situation de départ de la collectivité issue de la clôture des deux entités regroupées au 31 décembre 2019. Ce sera également l'occasion d'évoquer les points forts de l'exercice, notamment au niveau fiscal.

La troisième partie établit les orientations du budget de l'année 2020, tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement.

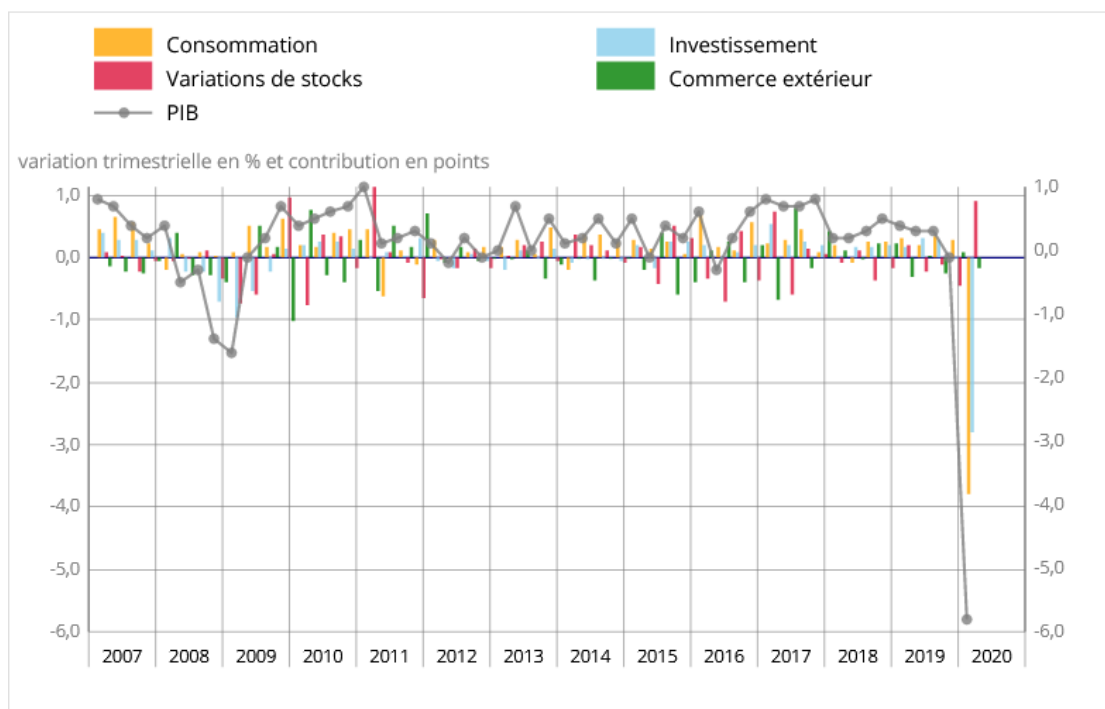
II. Conjoncture économique nationale

A. Evolution du PIB

Au premier trimestre 2020, le produit intérieur brut (PIB) en volume baisse fortement : $-5,8\%$, soit la baisse la plus forte sur l'historique de la série trimestrielle, depuis 1949. En particulier, elle est plus forte que celles enregistrées lors du premier trimestre 2009 ($-1,6\%$) ou au deuxième trimestre 1968 ($-5,3\%$). L'évolution négative du PIB au premier trimestre 2020 est principalement liée à l'arrêt des activités « non essentielles » dans le contexte de la mise en place du confinement à partir de la mi-mars.

Les dépenses de consommation des ménages chutent ($-6,1\%$) ainsi que la formation brute de capital fixe (FBCF), de manière encore plus prononcée ($-11,8\%$). Au total, la demande intérieure finale hors stocks diminue fortement : elle contribue pour $-6,6$ points à l'évolution du PIB.

Les exportations chutent également ce trimestre ($-6,5\%$), de même que les importations, mais de manière légèrement moins marquée ($-5,9\%$). Au total, le commerce extérieur contribue négativement à la croissance du PIB : $-0,2$ point, après $-0,1$ point au trimestre précédent. À l'inverse, les variations de stocks y contribuent positivement ($+0,9$ point).



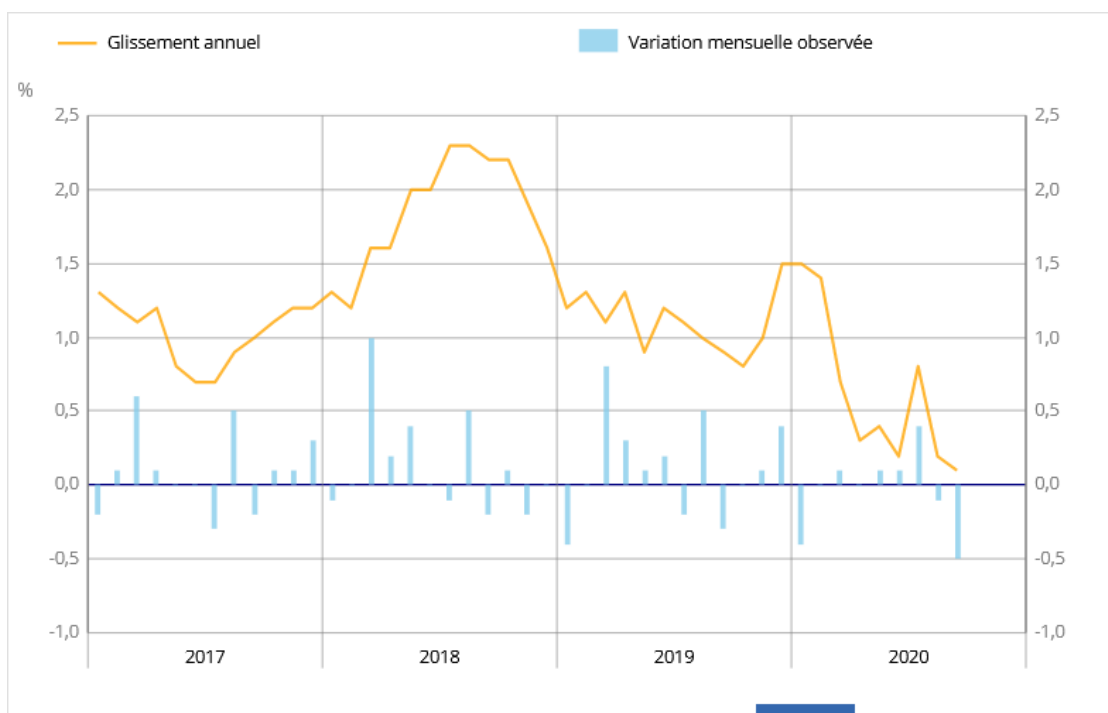
B. Evolution de l'inflation

Sur un an, les prix à la consommation augmenteraient de $0,1\%$ en septembre 2020, après $+0,2\%$ le mois précédent, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois. Cette légère baisse de l'inflation résulterait d'un ralentissement des prix des services et d'une baisse accentuée de ceux de l'énergie. Les prix des produits manufacturés reculeraient au même rythme qu'en août. Enfin, les prix de l'alimentation augmenteraient au même rythme que le mois précédent.

Sur un mois, les prix à la consommation reculeraient de $0,5\%$, après $-0,1\%$ le mois précédent. Les prix des services, de l'alimentation et de l'énergie se replieraient nettement, après une hausse en août. Ceux du tabac seraient stables. Enfin, les prix des produits manufacturés rebondiraient fortement en lien avec la fin des soldes d'été sur le territoire métropolitain.

Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé serait stable, après +0,2 % en août. Sur un mois, il reculerait de 0,6 %, après -0,1 % le mois précédent.

Évolutions de l'indice des prix à la consommation

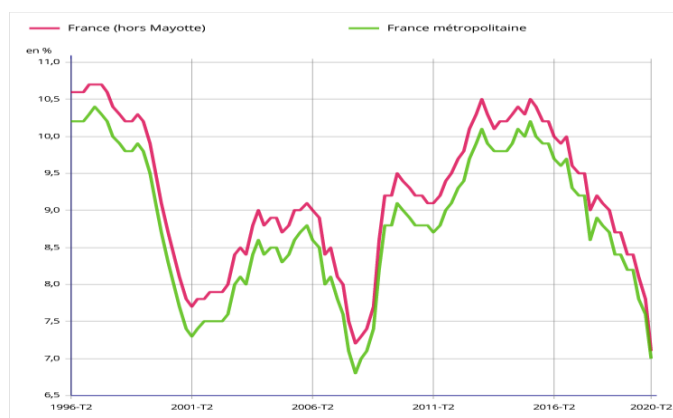


C. Evolution du taux de chômage

Chômage au sens du BIT et indicateurs sur le marché du travail (résultats de l'enquête emploi) (BIT) - deuxième trimestre 2020

Au deuxième trimestre 2020, le nombre de chômeurs au sens du BIT diminue de 271 000, à 2,0 millions de personnes. Le taux de chômage au sens du BIT baisse ainsi sur le trimestre de 0,7 point, à 7,1 % de la population active en France (hors Mayotte), après déjà -0,3 point le trimestre précédent. Il est inférieur de 1,3 point à son niveau du deuxième trimestre 2019. Le taux de chômage diminue nettement pour les 25-49 ans (-0,8 point) et les 50 ans et plus (-1,0 point) mais il augmente fortement pour les moins de 25 ans (+1,8 point). Le taux de chômage diminue plus fortement pour les femmes (-1,1 point) que pour les hommes (-0,3 point).

Taux de chômage au sens du BIT :



D. Effet de la crise sanitaire exceptionnelle liée à la COVID19

Tous les indicateurs présentés sont calculés en moyenne sur le trimestre : ils ne sont donc que partiellement affectés par le confinement généralisé du 17 mars au 10 mai, qui concerne de l'ordre de 6 semaines sur 13 au deuxième trimestre. En revanche, une note d'éclairage dédiée aux effets de la crise sanitaire sur le marché du travail est associée à cette publication. Elle présente de manière détaillée les résultats de l'enquête Emploi pour cette période avec, de manière exceptionnelle, des données à fréquence hebdomadaire.

L'enquête Emploi du deuxième trimestre 2020 est affectée à double titre par la crise sanitaire. D'une part, comme en fin de trimestre précédent, pendant les six premières semaines du trimestre, la situation des personnes sur le marché du travail a été fortement marquée par le confinement généralisé de la population. D'autre part, la collecte de l'enquête a dû être adaptée. Les premières et dernières interrogations, qui se font habituellement en face-à-face, ont dû être réalisées par téléphone. Les ménages étant interrogés six fois, ce changement de protocole par rapport à l'ordinaire concerne donc un tiers de l'échantillon sur l'ensemble du trimestre. Ces conditions de collecte dégradées se sont traduites par un recul du taux de collecte. Cependant, les méthodes de redressement habituelles permettent d'obtenir des données qui restent représentatives de l'ensemble de la population. La note méthodologique associée à cette publication fournit des éléments complémentaires sur ces points. Conformément aux recommandations d'Eurostat, le questionnaire de l'enquête n'a pas été modifié afin de pouvoir comparer les indicateurs dans le temps, à concepts et méthodes inchangés.

III. Le contexte législatif

A. Principales tendances des finances locales

Le projet de loi de finances pour 2021 traduit la récession économique sans précédent observée en 2020 (PIB en recul de - 10 % en 2020) en raison de la crise liée à l'épidémie de la Covid-19. Dans la continuité de l'année 2020, trois lois de finances rectificatives ont été présentées entre mars et juillet, pour limiter les conséquences économiques et sociales de la crise et amorcer la mise en œuvre du plan « France Relance ».

Il est annoncé que l'année 2021 sera marquée par le déploiement de ce plan pour accélérer et renforcer le rebond de l'économie, avec un rebond attendu du PIB de + 8 % en 2021.

Le solde public en deçà du seuil des 3 % du PIB est passé pour la première fois depuis 2001, à - 2,3 % en 2018 et - 2,1 % en 2019 (une fois neutralisé l'impact de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse de charges pérenne).

En 2020, le solde public connaît une forte dégradation et devrait atteindre - 10,2 % du PIB sous l'effet à la fois de la baisse de l'activité et des mesures d'urgence prévues pour protéger les ménages, en particulier les plus vulnérables, les entreprises et l'emploi, de l'impact de la crise (les mesures affectant le déficit public 2020 s'élevant à environ 3 points de PIB, auxquelles s'ajoutent les mesures de soutien en trésorerie et garanties).

En 2021, le déficit public commencerait à se résorber, sous l'effet du rebond de l'activité économique accentué par l'impact de « France relance », et atteindrait - 6,7 % du PIB, soit une amélioration de 3,5 points de PIB par rapport à 2020.

B. Le projet de loi de finances pour 2021 et les finances locales

La DGF reste stable en 2021, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total. L'évolution du montant de la DGF par rapport à 2020 résulte de mesures de périmètre (ajustement du montant de certaines dotations afin de tirer les conséquences de la recentralisation du financement du RSA à Mayotte et à La Réunion décidée en 2019 et 2020, minorations liées à la recentralisation à l'État de compétences sanitaires exercées par les départements, absence de nouvel abondement du Fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU) qui avait majoré le montant de la DGF en 2020).

Cette stabilité globale se fait tout de même au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmentent chacune de 90 millions d'euros, de 30 millions d'euros pour la dotation d'intercommunalité, de 10 millions d'euros pour les dotations de péréquation des départements, mais aussi de la DACOM pour les collectivités d'outre-mer, qui récupèrent 17 millions d'euros au nom d'un rattrapage de traitement par rapport aux collectivités métropolitaines « afin de réaliser le tiers de rattrapage restant à réaliser ».

En revanche, cette année, l'enveloppe normée ne consomme que 50 millions d'euros au titre des variables d'ajustement, contre 120 millions l'an dernier. Mis à contribution l'an dernier à travers l'inclusion de la DCRTP dans ces variables, le bloc communal est cette fois-ci épargné.

Elle baisse en revanche de 5 millions pour les départements et de 7,5 millions pour les régions. Leur dotation carrée (1) est de plus amputée de 20 millions pour les premiers et de 17,5 pour les secondes.

Reporté successivement lors de la loi de finances pour 2019 et 2020, l'automatisation du FCTVA sera mise en place en 2021. L'objectif est de passer d'une éligibilité selon la nature juridique des dépenses à une logique d'imputation comptable. Celle-ci sera en définitive mise en œuvre de façon progressive sur trois ans : en 2021, automatisation pour les collectivités en régime de versement dit d'année « n », en 2022 pour celles qui sont en « n+1 » et en 2023 pour celles en « n+2 ».

Cette réforme pourrait créer un surcoût résiduel pour le budget de l'Etat pouvant aller jusqu'à 235 M€. Ce surcoût donnera lieu, le cas échéant, à l'édiction d'une mesure de correction, par exemple sur l'assiette du FCTVA.

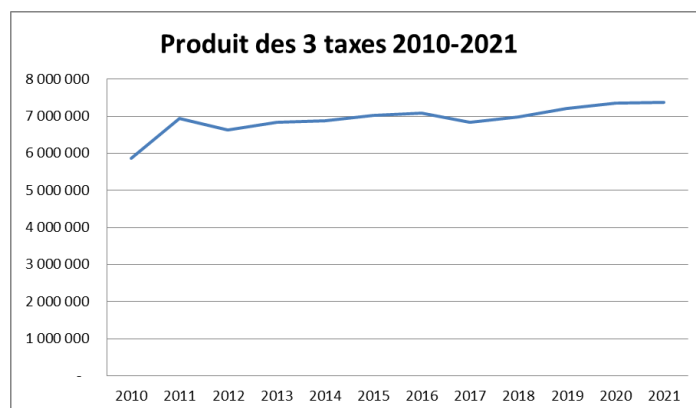
Cette mesure sera couplée à une amélioration des contrôles effectués par les préfetures et les postes comptables. Ainsi, avant la généralisation à l'ensemble des régimes, la neutralité budgétaire de la réforme sera assurée.

IV. Le budget de la commune

A. Les recettes du budget communal

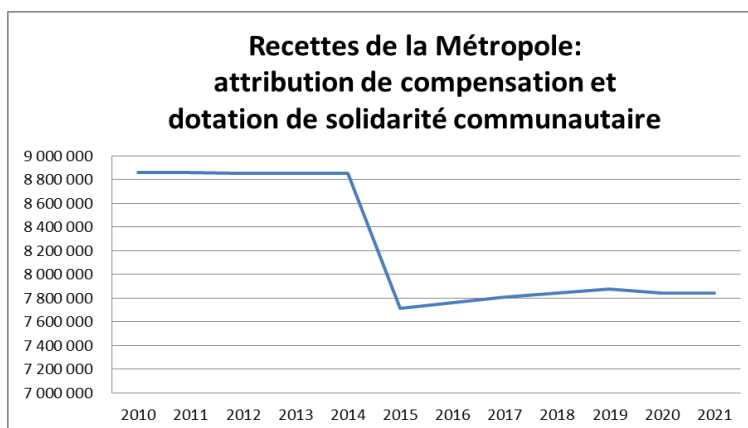
1) La fiscalité communale

	BP 2019	BP 2020	BP 2021
73 - Impôts et taxes	16 741 543,00 €	16 967 878,00	17 075 736,00
ATTRIBUTION COMPENSATION	7 811 007,00 €	7 843 379,00 €	7 843 379,00 €
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	642 955,00 €	642 955,00 €	642 955,00 €
FNGIR	652 747,00 €	652 747,00 €	653 247,00 €
FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COMMUNALES ET INTERC	89 769,00 €	90 203,00 €	89 498,00 €
CONTRIBUTIONS DIRECTES TAXES FONCIERES ET D'HABITATIONS	7 113 298,00 €	7 291 705,00 €	7 370 933,00 €
TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	160 000,00 €	170 000,00 €	190 000,00 €
TAXE SUR L'ELECTRICITE	152 207,00 €	153 729,00 €	156 000,00 €
TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	106 560,00 €	109 260,00 €	116 724,00 €
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €



2) Les recettes issues de la Métropole Rouen Normandie

En 2020, la Ville a reçue de la Métropole la somme pour l'attribution de compensation de 7 875 761 €, 642 956 € de Dotation de Solidarité Communautaire incluant l'enveloppe de 126 407€ d'aide à l'enseignement artistique. Le fonds de concours pour la piscine de 100 000€ : dispositif favorisant la péréquation et renforce la solidarité financière et fiscale sur le territoire.



Sans nouveaux transferts, les montants sont maintenus pour 2021.

3) Les dotations de l'Etat

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation de base	1 139 782	1 128 423	1 130 116	1 132 293	978 036	558 359	186 120	0	0	0	0	0
DSR	55 712	55 684	54 993	62 702	0	0	0	0	92 187	90 779	91 280	91 683
DSU					261 868	264 225	266 867	325 952	347 231	365 565	383 386	407 539
Compensations TF, TH et DUCSTP	248 711	239 406	221 797	199 008	187 089	181 011	183 860	209 422	217 446	227 613	217 028	205 423
FCTVA en fonctionnement								0	15 295	7 481	20 000	0
Total	1 444 205	1 423 513	1 406 906	1 394 003	1 426 993	1 003 595	636 847	535 374	672 158	691 438	711 694	704 645

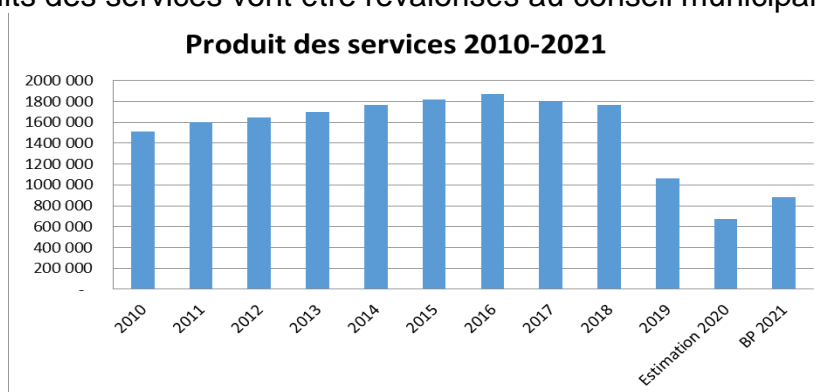
Le PLF 2021 prévoit l'augmentation du concours de l'État aux collectivités locales pour soutenir l'investissement, la DGF, la compensation de la baisse des impôts de production sans avoir de réelle lisibilité sur les mécanismes pour le bloc communal.

En 2020, le chapitre 74 « Dotations, Subventions et Participations » est fixé à 1 735 720€ dont 323 805 € de DCRTP ajustée en DM et 383 346€ de Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, 219 423 € de compensations TF et TH et 12 130€ de dotation pour les titres sécurisés.

Pour 2021, l'inscription budgétaire pour le chapitre 74 « Dotations, Subventions et Participations » est fixé à 1 875 851.50 € (317 458 € pour la DCRTP, 407 539 € pour la DSU, 91 683 € DSR, 12 130 € titres sécurisés, 235 741 € compensations TF et TH)

4) Les produits d'exploitation

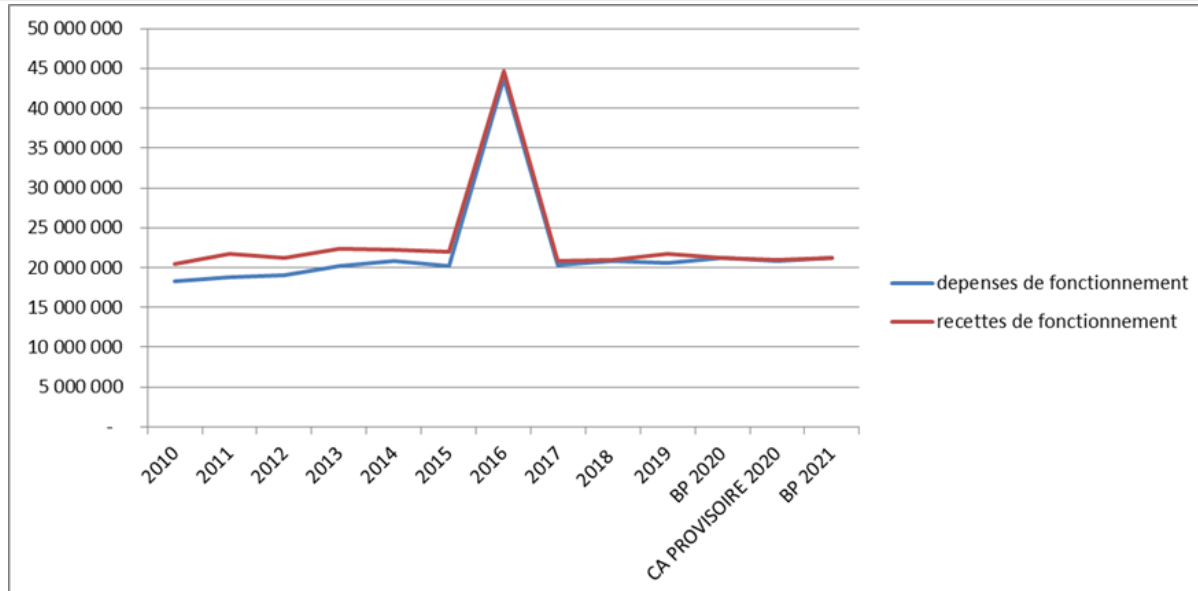
Les tarifs des produits des services vont être revalorisés au conseil municipal de Décembre 2020.



B. Les dépenses du budget communal

dépenses et recettes de fonctionnement 2010-2020 au 26/10/2020

exercices	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	BP 2020	CA PROVISoire 2020	BP 2021
dépenses de fonctionnement	18 255 785	18 759 440	19 088 796	20 195 144	20 848 877	20 227 498	43 738 299	20 385 432	20 854 374	20 605 147	21 185 538	20 823 439	21 238 486
recettes de fonctionnement	20 392 856	21 749 533	21 236 227	22 394 459	22 248 362	21 938 428	44 646 338	20 827 447	20 947 220	21 706 012	21 185 538	20 911 114	21 238 486
Résultat de fonctionnement par exercice	2 136 870	2 990 093	2 147 431	2 199 315	1 402 475	1 710 928	10 908 039	482 014	92 846	1 100 865	-	87 676	-

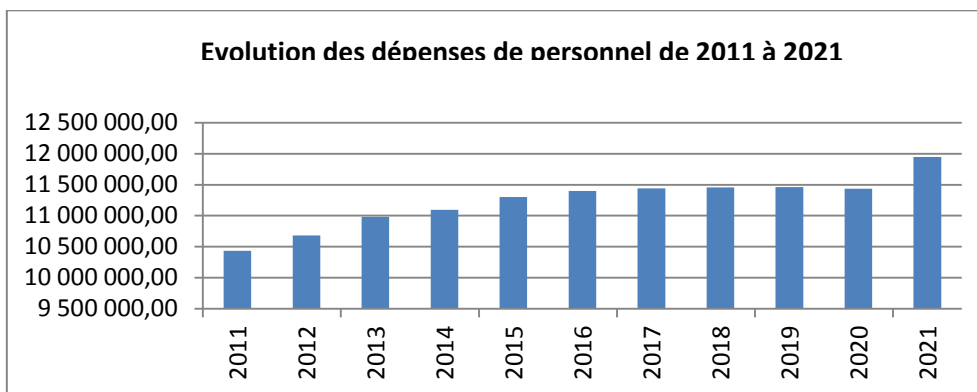


Les dépenses réelles de fonctionnement reprennent les opérations réelles et d'ordre (ne donnant pas de décaissement). La moyenne des dépenses de fonctionnement est de 19 911 000 € et en recettes 21 492 000 € entre 2010 et 2019, en écartant l'année 2016 relative à l'étalement de la charge de l'IRA suite à la renégociation de l'emprunt sur le Franc Suisse et sur le Dollar en opération d'ordre.

Le résultat 2020 est provisoire sachant que l'année comptable se terminera après la journée complémentaire.

La crise de la COVID 19 en dépenses et en recettes sur les deux épisodes de mars à mai 2020, l'impact sur l'activité de juin à septembre et les nouvelles mesures d'octobre à décembre, ne nous permettent pas d'avoir une certitude sur les pourcentages de réalisation. Des affectations budgétaires prévues ont été réaffectées sans pouvoir les mettre en perspective du budget prévisionnel voté.

1) Evolution des dépenses de personnel



Depuis 2016 le budget conserve une relative stabilité absorbant l'augmentation du GVT et des traitements. Cela est le résultat du non remplacement systématique des départs à la retraite et des absences maladies. L'effet de Noria est appliqué autant que faire se peut, toutefois la recherche de compétence est en constante progression, ce qui est un gain de rationalisation des services.

Ce chapitre des dépenses de personnel reste un élément important du budget puisqu'elles représenteront 55,47 des dépenses de fonctionnement de la ville en 2021 au lieu de 54% en 2020.

Les mesures sanitaires liées à la COVID19 a nécessité de recourir à un plus grand nombre d'heures d'intervention des personnels d'entretien dans les écoles et une projection de la résorption des emplois précaires a été projetée majorant structurellement les coûts et accès aux droits.

Les annonces gouvernementales sur les primes de contrats courts ont été projetées.

Evolution du nombre d'agents titulaires

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
2010	242	242	242	243	241	241	239	236	238	234	234	234
2011	233	233	232	231	232	231	230	231	232	232	231	232
2012	237	237	235	235	234	234	234	233	231	231	229	229
2013	233	233	233	232	233	232	232	231	233	231	231	230
2014	234	234	233	233	233	233	230	228	226	223	222	222
2015	221	221	220	221	221	219	219	218	218	217	217	217
2016	223	222	221	221	219	219	216	216	216	216	216	216
2017	222	220	218	218	219	217	223	223	223	219	218	218
2018	220	220	220	219	217	218	216	215	214	214	211	211
2019	214	214	215	213	211	211	210	208	205	205	206	207
2020	212	211	211	209	208	208	206	206	210	211	209	209
# entre 2011 et 2020	-30	-31	-31	-34	-33	-33	-33	-30	-28	-23	-25	-25

La Ville de Grand-Couronne compte aujourd'hui plus 209 agents titulaires soit 2 de plus par rapport à 2020. La pyramide des âges devrait continuer à favoriser des départs à la retraite cependant en catégorie C et sur des postes indispensables, ils devront être remplacés.

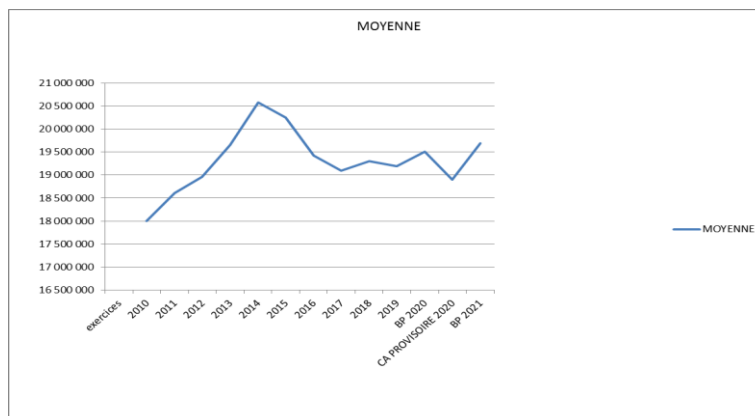
Indicateurs du traitement

	2017	2018	2019	2020	2021
Traitement indiciaire	6 245 557,88	6 085 410,00	6 165 686,00	6 186610,00	6 282 217,84
Régime indemnitaire	562 637,85	553 672,00	532 281,00	556 224,00	561 029,20
NBI	44 226,92	49 444,00	48 178,00	48 319,00	46 491,85
Heures supplémentaires	65 152,33	61 905,00	59 944,00	61 973,00	57 580,00

2) Les dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement du Budget principal Ville et de son budget annexe

charges réelles de fonctionnement 2010-2020 au 28/10/2020													
BUDGET VILLE													
exercices	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	BP 2020	CA PROVISoire 2020	BP 2021
	17 779 514	18 299 210	18 658 922	19 415 391	20 370 005	19 868 957	19 235 705	18 901 071	19 105 215	19 021 912	19 337 546	18 728 896	19 518 227
		2,9%	2,0%	-4,1%	4,9%	-2,5%	-3,2%	-1,7%	1,1%	-0,4%	1,7%	-3,1%	0,9%
charges réelles de fonctionnement 2010-2020 au 28/10/2020													
BUDGET annexe du TRANSPORT													
exercices	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	BP 2020	CA PROVISoire 2020	BP 2021
	225 527	304 555	304 346	241 497	206 798	377 669	187 748	190 793	200 377	173 740	173 000	169 630	193 000
		35,0%	-0,1%	-20,7%	-14,4%	82,6%	-50,3%	1,6%	5,0%	-13,3%	-0,4%	-2,4%	11,6%
charges réelles de fonctionnement 2010-2019 au 26/10/2020													
BUDGET VILLE et TRANSPORT													
exercices	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	BP 2020	CA PROVISoire 2020	BP 2021
	18 005 041	18 603 765	18 963 268	19 656 888	20 576 803	20 246 626	19 423 454	19 091 864	19 305 592	19 195 652	19 510 546	18 898 525	19 711 227
		3,3%	1,9%	3,7%	4,7%	-1,6%	-4,1%	-1,7%	1,1%	-0,6%	1,6%	-1,55%	1,03%



Le budgété 2020 correspond à un taux de réalisation de 93% sur le budget Ville et 93% sur le budget annexe du transport.

En comparant le BP 2021 au BP 2020, une hausse des charges réelles se profile (+0.93%) mais elle est contenue vue le contexte financier tendu des collectivités locales qui ont gérés la crise en proximité, et dû gérer des dépenses imprévues même si des activités ou projets n'ont pu se réaliser

3) La capacité d'autofinancement 2013-2020

La Capacité d'autofinancement est calculée pour le budget principal et son budget annexe

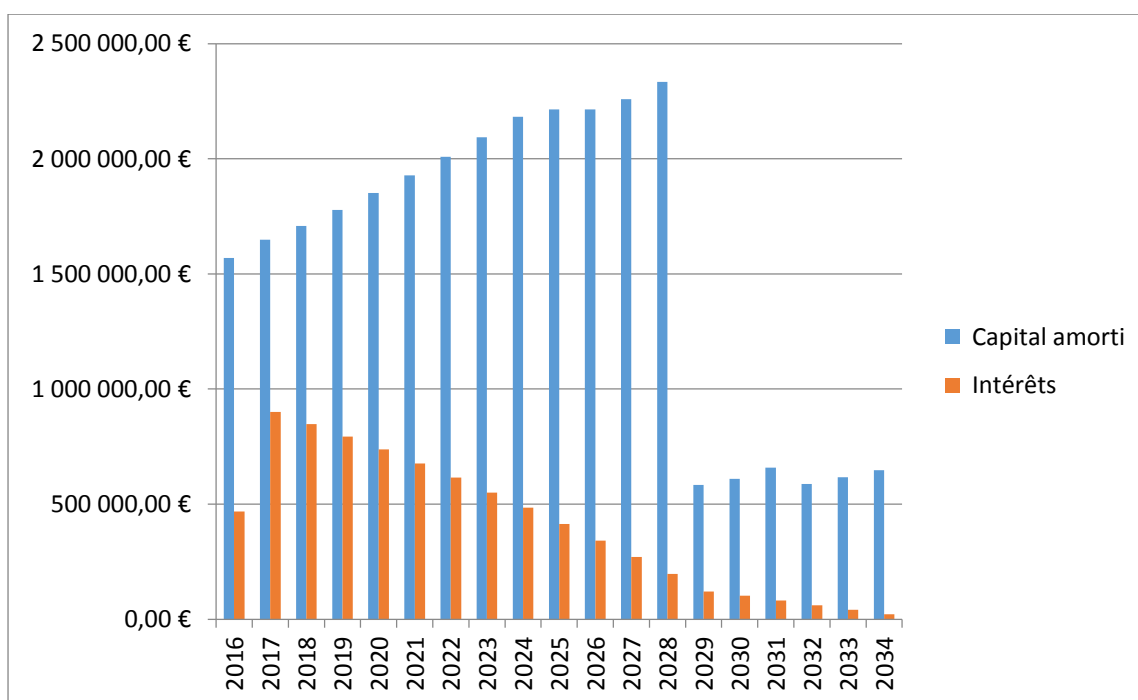
EXCEDENTS BRUT DE FONCTIONNEMENT (EBF)	3 519 622,90	3 330 164,43	3 333 009,86	2 516 054,26	2 633 520	2 565 717,31	2 962 828,99	2 820 272,55	2 011 569,83
		-5,383%	0,085%	0,25	0	-2,575%	15,478%	-4,811%	-28,675%
CAF BRUTE	2 641 212,13	1 690 550,40	2 055 519,91	2 420 505,07	3 157 291	2 140 751,52	2 428 732,52	2 373 742,51	1 753 319,16

En 2021, les subventions au CCAS, Résidence Autonomie et budget annexe du Transport vont être abondées comme au BP2020.

La CAF brute est descendue en deçà des 1 000 000€. Elle représente l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de la ville et de son budget annexe et se doit d'être améliorée en augmentant les efforts en fonctionnement : moins de dépenses ou plus de recettes, afin de pouvoir réaliser des investissements sans appel à l'emprunt. Un réel travail va être engagé afin de développer l'accès, pour certaines activités déjà en place, à l'appel à projet et au mécénat aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

C. L'endettement

1) La structure de la dette communale



Synthèse de la dette au 01/09/2020 :

La dette de la Ville de Grand Couronne est composée de 4 lignes pour un capital restant dû de **21 401 285€**.

Le taux moyen est de 3,25% pour une durée de vie résiduelle de 13 ans et 2 mois. Le taux moyen de la dette est supérieur à celui des autres communes de la strate (2,70% pour la strate au 31/12/2019).

L'encours est composé à 100 % d'emprunts à taux fixe, permettant une bonne visibilité sur les flux futurs.

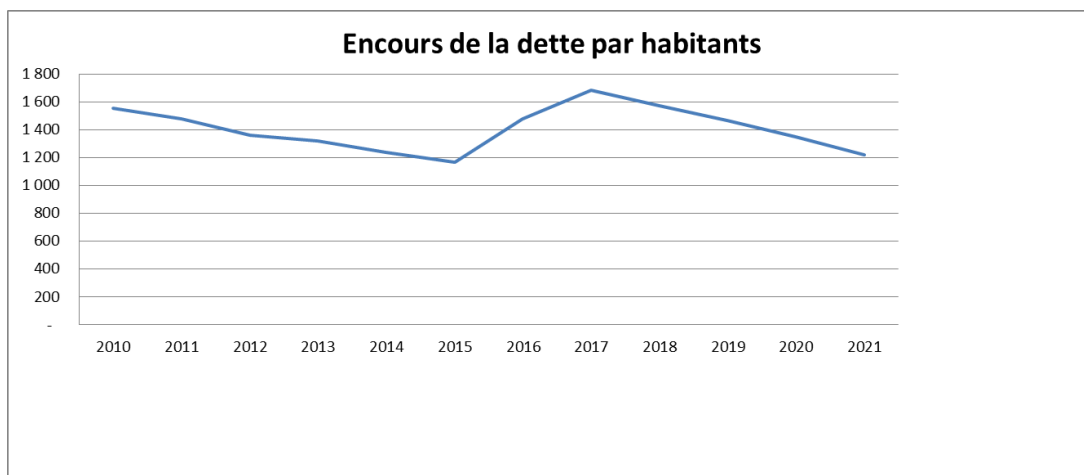
La dette est indexée à 100% sur le risque le plus faible possible (1A) au sens de la Charte de Bonne Conduite

2) Les caractéristiques de la dette communale

Elles se composent pour 2021 d'intérêts à hauteur de 683 751 € et du remboursement en capital pour 1 896 725 € (hors ligne de trésorerie).

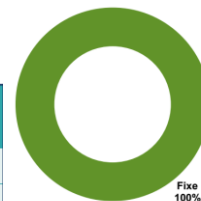
Le capital a remboursé augmente jusqu'en 2028 où il atteindra 2 333 300 euros.

Encours de la dette

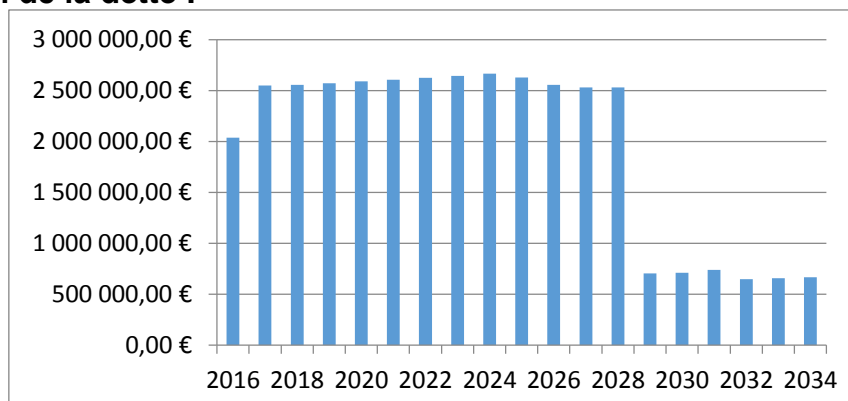


Taux moyen de la dette (taux annuel, base 30/360) : 3,25%

Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
Fixe	21 401 285 €	100,0%	3,25%
Total	21 401 285 €	100,0%	3,25%



Profil d'extinction de la dette :



V. Les orientations budgétaires

A. Objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement

Dans le cadre du premier budget de cette nouvelle mandature proposé par Julie Lesage et son équipe, différents objectifs ont été fixés par ces élus.

La masse salariale au sein de la Municipalité de Grand-Couronne est d'ores et déjà une dépense conséquente pour le budget communal de la ville mais le premier souhait de la Majorité est d'en maîtriser le coût en dépit des contraintes réglementaires et des besoins et/ou en valorisant le travail des agents de la commune.

Depuis la prise de fonction de la nouvelle majorité il y a quatre mois seulement, les élus traquent les dépenses de fonctionnement inutiles et ce, dans tous les secteurs. Ainsi, de l'argent pourra être économisé en mettant en place une réelle politique de gestion du parc automobile ou bien encore en revoyant l'offre de téléphonie, les contrats de prestation ainsi que les dépenses liées aux fluides. Grâce à cette économie substantielle, il sera ainsi possible d'offrir à tous les Grands-Couronnais une meilleure qualité de services et d'encourager les actions associatives et commerciales, participant ainsi au dynamisme de notre ville.

Désireux de concrétiser son projet tout en ayant un budget maîtrisé, la nouvelle Municipalité ne souhaite pas recourir à l'emprunt ni augmenter les taux d'imposition communaux. Elle ira au contraire à la recherche de subventions auprès de diverses institutions et proposera des achats mutualisés avec différents partenaires notamment la Métropole Rouen Normandie.

B. Objectif d'optimisation des ressources financières

1) Les recettes en investissement

METROPOLE	2019 RECU	2020 RECU	2021 ATTENDU
SUBVENTION RENOVATION ENERGETIQUE GSPPP FSIC DELIBERATION DU 19/03/18	85 000,00 €		
SUBVENTION CREATION SALLE REMISE FORME SVT CONVENTION FINANCIERE DU 02/08/17	18 667,00 €		
ACCESSIBILITE BATS 2017	8 750,00 €		
ACCESSIBILITE BATS 2018	10 482,25 €		
ACCESSIBILITE BATIMENTS 2019		20 031,15 €	
ACCESSIBILITE 2020 : 35000HT*0,20			8 750,00 €
SUBVENTION AMELIORATION BATIMENTS 2018	48 333,33 €		
SUBVENTION CREATION PARC URBAIN	48 000,00 €		
SUBV RENOVATION THERM GSPPP	57 373,33 €	13 833,18 €	
SUBV DS CADRE FSIC RENOV TOTALE TERRAIN FOO	60 776,98 €	66 253,22 €	
SOLDE SUBV DS CADRE FSIC REAMENAGEM RESTAU BROSSO	10 589,42 €	2 956,00 €	
CABLAGE VIDEO			13 760,72 €
AMELIORATION BAT 2020 454 891*0.2			90 978,00 €
AMELIORATION BAT 2021 : 296000/1.2*20%*80%			39 467,00 €
	347 972,31 €	103 073,55 €	152 955,72 €

AUTRES	2019	2020	2021
--------	------	------	------

MATERIEL ALTERNATIF	11 620,00 €		
SOLDE SUBVENTION PARC ETAT		24 000,00 €	
SUBVENTION REGION RENOVATION GSPPP	33 536,27 €	97 374,77 €	
SUBVENTION DEPARTEMENT RENOVATION GSPPM		67 200,00 €	
SUBVENTION CREATION PARCOURS SANTE	36 725,89 €		
SUBVENTION CREATION SALLE REMISE FORME	39 459,00 €		
FIPD SUBVENTION PREVENTION DELINQUANCE - P/2 GILETS		500,00 €	500,00 €
			1 000,00 €
SUBVENTION RENOV TERRAIN FOOT/CONST VESTIAIRE		50 000,00 €	
	121 341,16 €	239 074,77 €	1 500,00 €

2) Les dépenses d'investissement

L'objectif est d'adapter le niveau d'investissement aux capacités financières de la ville.

L'équipe municipale ne souhaite pas recourir à l'emprunt donc il convient d'adapter le niveau des investissements aux capacités de la ville.

La capacité d'investissement 2021 est estimée à 577 107 € comprenant :

➤ Véhicules	28 500 €
➤ Matériel informatique	79 711 €
➤ Mobilier	31 090 €
➤ Autres matériels	56 906 €
➤ Patrimoine	373 400 €
➤ Voirie et réseaux	5 500 €
➤ Insertion	2 000 €

C. Objectif d'amélioration de l'épargne brute

	Rétrospective		Prospective		
	2018	2019	2020	2021	2022
Total des recettes réelles de fonctionnement	21 664 668	21 672 556	21 057 513	21 339 610	21 431 233
Total des dépenses réelles de fonctionnement	19 105 215	19 030 912	18 924 929	19 491 815	19 434 772
Epargne de gestion	2 957 116	3 173 399	2 799 072	2 531 545	2 617 003
Intérêts de la dette	858 782	802 754	746 488	683 751	620 541
Epargne brute	2 098 334	2 370 644	2 052 584	1 847 794	1 996 461
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 736 408	1 806 189	1 879 458	1 956 391	2 037 171
Epargne nette	361 925	564 455	173 125	- 108 597	- 40 709
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	24 766 389	22 960 200	21 080 742	19 124 351	17 087 180

La capacité d'autofinancement appelée aussi l'épargne brute, est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement. Pour 2021, la CAF est de 1 621 592 € mais celle-ci doit être analysée avec l'équilibre du budget. En effet, les opérations d'ordre budgétaire (OOB) contribuent à l'équilibre. Le capital doit être financé avec les ressources propres de la ville dont les amortissements et les charges à répartir (OOB).

L'épargne nette est impactée par les intérêts de la dette et plus fortement par le remboursement en capital de celle-ci : elle se dégrade d'environ 80 000€ chaque année au vu de ce dernier élément. L'épargne de gestion projetée ne permet pas d'inverser la tendance afin que celle-ci devienne positive.

L'enjeu budgétaire des années à venir, sera de compenser par des efforts poursuivis de rationalisation des dépenses en fonctionnement et des recherches de recettes supplémentaires pour continuer le programme visant à améliorer le patrimoine immobilier de la Ville.

D. Objectifs d'investissement sur le mandat

La protection de l'environnement passe par l'économie d'énergie. Une partie des investissements pour l'année 2021 sera concentrée sur le Groupe scolaire Jacques Prévert dont la toiture, les menuiseries et les huisseries ont urgemment besoin d'être remplacées. Au-delà des travaux de réfection permettant d'offrir aux enfants de meilleures conditions d'apprentissage, cela participera également à la préservation de la planète.

Certains bâtiments dont la commune est propriétaire nécessitent un entretien important et peuvent présenter des risques. Etablir un bilan rapidement de ces dangers potentiels sera une autre priorité.

Parce que l'inclusion des personnes à mobilité réduite est une autre grande priorité de la Majorité, un programme d'investissement d'accessibilité aux bâtiments communaux sera poursuivi notamment via l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap).

Pour éviter de devoir remplacer une même gamme de produits usagés ou obsolètes sur un seul exercice budgétaire, la Municipalité mettra en place un plan pluriannuel de renouvellement des équipements notamment en ce qui concerne le parc automobile, les équipements de cuisine, le matériel informatique, les équipements d'entretien divers etc.

Entretenir de bonnes relations avec nos partenaires naturels que sont la Métropole Rouen Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Région Normandie, pour ne citer que les principaux, permettra à la ville de bénéficier de soutiens pour mettre en place des actions notamment en terme de mobilité douce.